



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 29 août 2016

OBJET : L'organisation concrète du cours de citoyenneté

Madame la Ministre,

Cette rentrée scolaire de 2016 sera différente des autres, notamment en raison du nouveau cours de citoyenneté. Les établissements doivent en effet organiser ce changement et ce n'est pas évident au niveau logistique. D'autant que, en date du 25 août, 11 circulaires relatives à ce nouveau cours ont été envoyées.

De plus, les élèves sont censés faire leur choix de cours philosophiques pour le 1er octobre avec un nouveau formulaire reçu le 1^{er} septembre imposant 1h de cours de citoyenneté et 1h au choix entre EPA, morale ou religion. Mais l'ancien formulaire à rendre complété pour le 15 septembre imposant le choix entre 2h d'EPA, morale ou religion, serait toujours d'actualité.

Sans vouloir discuter du fond de ce dossier, je pense qu'il serait utile de réfléchir à un moyen de rationaliser les informations envoyées aux établissements scolaires et à simplifier l'organisation concrète de ce nouveau cours.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Serait-il envisageable d'envoyer un courrier aux établissements scolaires clarifiant et résumant les multiples circulaires portant sur l'organisation du cours de citoyenneté ?



- Pourriez-vous expliquer concrètement quel formulaire est valable et comment les écoles doivent s'organiser, notamment en matière de communication avec les parents ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

**Réponse à la question écrite n°527 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 24 février 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

Objet : Organisation du cours de philosophie et de citoyenneté en septembre 2016

Monsieur le Député,

Je vous prie de bien vouloir excuser le délai particulièrement long de cette réponse. Toutefois et entre-temps, j'ai répondu à une de vos questions écrites portant sur la mise en place du cours de philosophie et de citoyenneté dans le secondaire en septembre 2017.

En ce qui concerne le nombre de circulaires parues en date du 25 août 2016, il me semble légitime qu'à la mise en place d'un nouveau cours ambitieux, dans un souci constant d'aider les établissements scolaires, des informations soient adressées aux différents acteurs de terrain concernés. Cependant, j'attire votre attention que sous cette législature, jusqu'au 25 août 2016, ce sont neuf circulaires, et non pas onze qui sont parues dans le cadre de la



citoyenneté. Parmi ces circulaires, cinq, réparties sur deux années scolaires, correspondent à des appels à projets et à leurs reconductions :

- la première concerne une enquête en ligne sur la citoyenneté mondiale : Questionnaire préalable à la mise en place d'un appel à projets ;
- la deuxième concerne un appel à projets pour « Education à la citoyenneté mondiale » projet 2015/2016 ;
- la troisième concerne un appel à projets pour « Développer des activités d'Education à la citoyenneté » projet 2015/2016 ;
- la quatrième concerne un appel à projets pour « Education à la citoyenneté mondiale » projet 2015/2016 ;
- le cinquième et dernière concerne un second appel à projets pour « Education à la citoyenneté mondiale » projet 2016/2017.

En ce qui concerne les cours de philosophie et de citoyenneté, quatre circulaires spécifiques sont parues. J'attire votre attention qu'il s'agit en fait de trois circulaires, mais qui sont adaptées pour le niveau ou le réseau d'enseignement :

- une circulaire « Encadrement des cours pour les élèves dispensés » : une version concerne l'enseignement spécialisé et l'autre l'enseignement ordinaire ;
- une autre portant sur le « personnel de l'enseignement pour le réseau organisé » ;
- une troisième relative à la « création de fonctions » pour l'enseignement subventionné.

En définitive, il ne s'agit pas de lister les circulaires émises, mais aussi d'identifier les destinataires de celles-ci. Ainsi, pour l'année scolaire 2015/2016 par exemple, si une école se situe dans l'enseignement spécialisé du réseau organisé, elle a en fait reçu, en date du 25 août 2016, deux circulaires « appels à projets » et deux circulaires « spécifiques ». A ces deux circulaires spécifiques, et pour répondre à votre questionnement sur l'utilisation du formulaire, il convient d'ajouter une circulaire sur le formulaire de choix parue le 30/08/2016. Soit au total cinq circulaires.

Par ailleurs, par souci de complétude, seules les circulaires adressées à l'enseignement secondaire et concernant le formulaire de choix de cours philosophiques pour le 1^{er} octobre 2016 évoquaient les deux heures d'EPA qui était bien toujours d'actualité puisque le cours de philosophie et de citoyenneté n'y a été implanté qu'en septembre 2017.

Tout en évoquant le grand nombre de circulaires, vous me suggérez de rédiger une circulaire complémentaire qui clarifierait et résumerait les multiples circulaires relatives à l'organisation du cours de P&C. Je ne suis pas de cet avis, dans la mesure où cela risquerait — de par l'objectif que vous lui assignez — de réduire la qualité de l'information, voire d'induire en erreur les pouvoirs organisateurs et les directions, tant nous mesurons la complexité de ce sujet. Par contre, je vous informe qu'un courrier « simplifié » a été adressé en mai 2016 aux maîtres de religion et de morale du primaire ainsi qu'en juin 2017, en mai 2017 aux professeurs de religion et de morale du secondaire, afin de les



tenir informés des changements annoncés. En septembre dernier (2017), j'ai également adressé un courrier aux pouvoirs organisateurs afin de préciser la mise en application du décret sur un point précis que certains interprétaient de manière erronée au détriment des membres du personnel.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation